



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL AVEC RÉSERVATION ET PAIEMENT EN LIGNE ENTRE LES HABITANTS DE CARCASSONNE AGGLO ET LE COVALDEM11

Entre les soussignés :

Le COVALDEM 11 représenté par son Président, ci-après désigné le COVALDEM 11 ;
Et l'usager dont le nom est précisé lors de la saisie de la demande en ligne.

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Le COVALDEM 11 fournit des composteurs domestiques individuels auprès des résidents dans les communes du territoire dans le cadre du déploiement de l'appel à projet biodéchets et de l'obligation de tri à la source des biodéchets. Le Covaldem11 a répondu à cet appel à projet par délibération 2021-49 du 24 septembre 2021. L'acceptation de la présente convention se fera en cochant la case du formulaire en ligne stipulant que vous avez pris connaissance de la présente convention et que vous acceptez celle-ci dans son intégralité.

ARTICLE 1 : OBJET

Le COVALDEM 11 fournit aux habitants résidant dans une commune du territoire un composteur de jardin individuel. La fourniture d'un composteur individuel est soumise aux conditions d'avoir un jardin individuel et de ne pas avoir accès à un composteur collectif dans la mesure où le Covaldem11 ne pourra pas en installer. Les contractants ont pour objectif de pratiquer le tri des déchets verts et déchets organiques afin de diminuer la production d'ordures ménagères, contribuant ainsi à la prévention des déchets et la protection de l'environnement. La présente convention encadre la fourniture de composteur, dans la limite d'un composteur par foyer.

ARTICLE 2 : MATÉRIEL FOURNI LORS DE LA MISE À DISPOSITION :

- Un composteur domestique entre 300 et 400 litres en bois autoclavé,
- Un bioseau ajouré de 7 litres,
- Une notice d'installation,
- 5 sacs kraft, à noter que les sacs krafts sont fournis 1 seul fois pour le démarrage, ils seront ensuite à la charge du co-contractant
- Guide du compostage.

ARTICLE 3 : MODALITÉS

La réservation s'effectuera sur le site du Covaldem11 en remplissant le formulaire prévu à cet effet.

Il est précisé que le pass d'accès aux écocentres de Carcassonne Agglo est obligatoire et sera demandé lors de la réservation. Le cas échéant, le bénéficiaire devra effectuer une demande de pass en ligne.

À réception de la mise à disposition d'un composteur, le bénéficiaire recevra par mail un lien unique pour lui permettre d'effectuer le paiement par carte bancaire d'un montant de 30 euros (net de taxe). Ainsi, toute mise à disposition d'un composteur engage le bénéficiaire à venir le chercher dans l'écocentre de son choix selon la liste proposée, où au siège du Covaldem11. Aucun remboursement ne sera effectué, par conséquent toute mise à disposition est définitive. Le bénéficiaire recevra également une preuve de paiement automatique de la part du prestataire de paiement EasyTransac.

Pour récupérer le matériel, le bénéficiaire se rendra dans l'écocentre sélectionné lors de la réservation en ligne et présentera son Pass écocentre. Ainsi l'agent valoriste lui remettra le matériel décrit à l'article 2.

Liste des écocentres de concernés :

- **Alzonne** : Dominique 11170 Alzonne / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Arzens** : Départementale 38 11290 Arzens / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Capendu** : Chemin d'Aude 11700 Capendu / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Carcassonne – La Fajeolle** : Grand Rue Montredon 11000 Carcassonne / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h et le dimanche de 9h à 12h30
- **Caunes Minervois** : D115 11160 Caunes-Minervois / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Conques-sur-Orbiel** : Route de la Tuillerie 11600 Bagnoles / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Leuc** : Départementale 104 11250 Leuc / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Palaja** : ZA le Briolet 11570 Palaja / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Pennautier** : Avenue de la Montagne Noire D203 11610 Pennautier / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Pépieux** : D115 11700 Pépieux / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Puichéric** : Rue du Docteur Ferroul 11700 Puichéric / De mardi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Val-de-Dagne** : Lieu-dit Capiou 11220 Serviès-en-Val / Lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h-12h et 14h-18h
- **Trèbes** : Chemin de Fontiès d'Aude 11800 Trebes / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h
- **Villemoustaussou** : Chemin de Saint-Joseph 11620 Villemoustaussou / De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h



ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

Le COVALDEM 11 s'engage :

- A accompagner les utilisateurs dans leur effort de tri à la source. A cette fin un maître composteur pourra donner les consignes et les indications sur le compostage et la bonne utilisation du compost produit. L'utilisateur pourra contacter un maître composteur à l'adresse mail suivante : compostage@covaldem11.fr
- A fournir un matériel décrit à l'article 2 et adapté au besoin du foyer pour le compostage des déchets fermentescibles. Les composteurs individuels ont une contenance comprise entre 300 et 400 litres.

Le bénéficiaire s'engage :

- à respecter les consignes d'utilisation normale du matériel dont la notice est fournie
- à utiliser le composteur sur le territoire du COVALDEM 11.

ARTICLE 5 : CONFORMITÉ, RISQUES ET RESPONSABILITÉS :

Les caractéristiques du composteur mis à disposition par le Covaldem11 n'impliquent pas de risque particulier pour la sécurité de l'utilisateur et de son environnement, considérant que toutes les explications relatives au fonctionnement du matériel ont été transmises à l'utilisateur. Le Covaldem11 ne peut être tenu responsable en cas de mauvaise utilisation du matériel par l'utilisateur.

Le COVALDEM 11 dégage sa responsabilité des dommages et nuisances causés à l'utilisateur, à des tiers ou à leurs biens, pouvant intervenir lors du transport, du stockage ou lors de l'utilisation du matériel mis à disposition.

ARTICLE 6 : GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES PERSONNELLES

Afin d'assurer la gestion du parc du matériel de compostage, le COVALDEM11 tient à jour le fichier de dotation (identification des bénéficiaires, des adresses et du matériel de compostage mis à disposition). La transmission des données par le cocontractant permettant de l'identifier, et d'identifier les foyers utilisant les composteurs (noms et adresses) est une condition requise pour la mise à disposition du matériel de compostage.

Le COVALDEM11 assure la gestion du fichier des porteurs de projet et des foyers composteurs dans les conditions prévues par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (dit RGPD) et le Livre III du Code des

relations entre le public et l'administration. Le fichier comporte les mentions inscrites à l'article R.2224-18 du Code général des collectivités territoriales.

La collecte des noms, prénoms, adresses (postale, téléphoniques et email), est nécessaire à la gestion et au suivi du dispositif et est soumise au consentement du co-contractant. Le COVALDEM11 s'interdit d'utiliser ces données personnelles pour toute autre finalité que celles strictement nécessaires à la gestion du dispositif.

Les données personnelles sont conservées par le COVALDEM11 pendant toute la durée de la fourniture du matériel de compostage.

Le COVALDEM11 met en œuvre les moyens techniques et opérationnels appropriés pour protéger les données personnelles des co-contractants et s'engage à garantir leur sécurité et ainsi leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité.

L'accès à ces données personnelles est strictement limité à l'exécution du dispositif.

Le COVALDEM11 s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données des co-contractants.

Par ailleurs, les données collectées dans le cadre du dispositif font l'objet d'un traitement informatique soumis à la conformité au Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel. Dans ce cadre, les co-contractants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et de portabilité des informations qui les concernent. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être adressée au COVALDEM11 soit par mail (accueil@covaldem11.fr) soit par voie postale ou par tout autre moyen.

Le COVALDEM11 devra également procéder à la rectification des erreurs portant sur des données personnelles qui lui sont signalées par les bénéficiaires concernés.

Fait à

le ____ / ____ / ____

Le Bénéficiaire,

Pierre BARDIES
Président du COVALDEM 11

